

LA R&D AGRICOLE AU TOGO

Une évaluation de l'Institut togolais de recherche agronomique

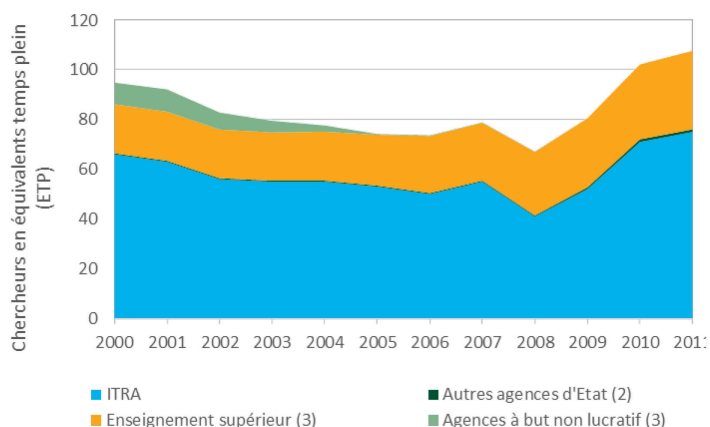
Kokou Edoh Adabe and Gert-Jan Stads

Sommaire • août 2014

LA R&D AGRICOLE NATIONALE : APERÇU DE LA SITUATION

Le Togo compte six organismes publics effectuant de la R&D agricole, dont l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) est de loin le plus important : en 2011, il occupait plus de 70 % des chercheurs agricoles togolais, exprimés en équivalents plein temps (ÉTP) du pays. Les recherches de l'ITRA portent sur les cultures, l'élevage, la pêche, la gestion des ressources naturelles et les technologies alimentaires. Outre son siège et ses stations à Lomé, l'ITRA gère des centres de recherche agronomique (CRA) répartis dans les quatre zones agroécologiques du pays : le littoral, la forêt, la savane humide et la savane sèche. La Direction de la protection des végétaux (DPV) et la Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID) sont les deux autres organismes gouvernementaux qui conduisent des activités de R&D agricole, quand bien même si à un niveau fort modeste. Dans le secteur de l'enseignement supérieur, les trois établissements effectuant de la R&D – l'École supérieure d'agronomie (ESA), la Faculté des sciences et l'École supérieure des techniques biologiques et alimentaires (ESTBA) – relèvent tous de l'Université de Lomé (UL) ; en 2011, leur effectif combiné de chercheurs agricoles était de 32 ÉTP. Le plus grand des trois est l'ESA (22 ÉTP) dont les recherches portent sur la virologie végétale, les biotechnologies, la gestion de la fertilité des sols, la mécanisation agricole, la conservation post-récolte et sur des thèmes socioéconomiques. Aucune organisation non gouvernementale ni aucune entreprise privée n'a été identifiée

Figure 1. Répartition des chercheurs agricoles par catégorie d'organisme, 2000–2011



Source : données ASTI-ITRA (compilation réalisée par les auteurs)
Notes : la catégorie « Autres organismes publics » comprend la DPV et la DSID ; « Enseignement supérieur » comprend l'ESA, l'ESTBA et la Faculté des Sciences, relevant de l'université de Lomé ; par « sans but lucratif » on entend l'APAF, GLOBE et l'UCJG.

Cliquer sur [www.asti.cgiar.org/fr/togo] pour de plus amples informations sur les organismes inclus dans l'ensemble de données.

comme effectuant des travaux de R&D en interne ; on note toutefois que certains de ces organismes sous-traitent de telles recherches, à l'ITRA et à l'UL.

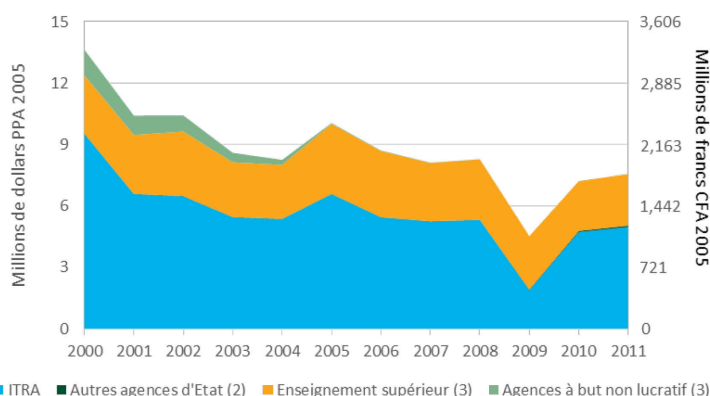
Au Togo, après une période de baisse soutenue, l'effectif des chercheurs agricoles affiche une augmentation en flèche : en 2009 un concours général de recrutement dans le secteur public déclencha l'arrivée d'un flot de nouveaux chercheurs (figure 1). Entre 2000 et 2001, les dépenses totales de la R&D agricole subirent une baisse de presque 50 % (figure 2). Étant de 0,42 % en 2011, le taux d'intensité du pays était nettement inférieur à l'objectif d'investissement minimal de 1 % que recommandent le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et l'Organisation des Nations Unies.

SITUATION ACTUELLE DE L'ITRA

Aspects et problèmes institutionnels

- À la différence de leurs homologues au sein des universités, les chercheurs de l'ITRA ne bénéficient pas du statut officiel de chercheur : étant au contraire classés comme fonctionnaires publics, ils touchent des salaires nettement plus bas. Il est donc extrêmement difficile pour l'ITRA d'attirer des chercheurs hautement qualifiés et de les retenir.
- Le Ministère de l'Agriculture peut à volonté affecter des chercheurs expérimentés de l'ITRA à d'autres départements

Figure 2. Ventilation des dépenses de la recherche agricole par catégorie institutionnelle



Source : données ASTI-ITRA (compilation réalisée par les auteurs)

Notes : la catégorie « Autres organismes publics » comprend la DPV et la DSID ; « Enseignement supérieur » comprend l'ESA, l'ESTBA et la Faculté des Sciences, relevant de l'université de Lomé ; par « sans but lucratif » on entend l'APAF, GLOBE et l'UCJG.

Cliquer sur [www.asti.cgiar.org/fr/togo] pour de plus amples informations sur les organismes inclus dans l'ensemble de données.

ministériels, ce qui fait perdre à l'institut, chaque année, un ou deux chercheurs hautement qualifiés.

- Les liens avec l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT), principal organisme de vulgarisation agricole du pays, sont faibles et les mécanismes de communication entre les agriculteurs et les chercheurs, inefficaces.
- Les liens avec le secteur privé laissant, eux aussi, à désirer, ce secteur n'adopte ni ne commercialise les technologies nouvellement mises au point.

Ressources humaines

- À l'ITRA, seuls six chercheurs sur 78 (8 %) détiennent un doctorat/PhD et quatre d'entre eux approchent de l'âge de la retraite.
- Si les possibilités de formation ont jusqu'ici été limitées, cette situation est en passe de changer grâce au lancement, depuis peu, du Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO). En effet, dans le cadre du PPAAO, 30 chercheurs furent proposés en 2012 comme candidats à des bourses d'études diplômantes, la sélection tenant compte des lacunes à remplir sur le plan des compétences ainsi que du lieu de formation (le Togo même pour certains, des pays voisins d'Afrique occidentale pour d'autres). Certains chercheurs ont déjà entamé leurs études.
- Il manque à l'ITRA une « masse critique » de chercheurs bien qualifiés dans nombre de domaines clés. On note ainsi l'absence d'obteneurs de maïs, de riz, ou de sorgho, tandis que le dernier chercheur du programme sur la fertilité des sols a pris sa retraite en 2013. Les programmes axés sur les légumineuses à graines, l'élevage et la biotechnologie animale, la gestion de l'eau et les semences forestières ne comptent que deux chercheurs chacun. Le programme de recherche sur la santé animale n'occupe qu'un seul chercheur (tableau 1).
- Alors que la majorité des agriculteurs sont des agricultrices, les femmes ne représentent que 9 % de la totalité des chercheurs de l'ITRA. Sur les 34 chercheurs recrutés entre 2008 et 2012, deux seulement étaient du sexe féminin.

Ressources financières

- La subvention de l'État à l'ITRA est insuffisante, couvrant à peine la masse salariale de l'institut. Il s'ensuit une lourde dépendance de l'ITRA par rapport aux financements des bailleurs de fonds et des banques de développement.
- Pendant la période 2009–2012, les contributions du CORAF et d'AfricaRice représentaient 70 % des fonds que l'ITRA recevait de l'extérieur, même si les fortes fluctuations annuelles enregistrées en rapport avec ces contributions entraînent un manque de certitude financière.
- Pareillement, on note que l'appui accordé à la recherche sur le coton par la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT, secteur privé) varie considérablement d'une année à l'autre.
- Dans les années à venir, c'est le PPAAO qui sera la principale source de financement externe. Or, dans le cadre de ce programme que finance un prêt de la Banque mondiale, seule une part très limitée des fonds est allouée à la recherche proprement dite, la majeure partie étant affectée à la remise à neuf (fort nécessaire) des infrastructures de la R&D et sur la formation des personnels.

Tableau 1. Répartition des chercheurs de l'ITRA par discipline et diplôme, 2012

Discipline	Chercheurs ÉTP par diplôme			
	PhD	MSc	BSc	Totaux
Défense des cultures et biotechnologie végétale	3	6	2	11
Élevage à cycles courts et aquaculture	0	9	0	9
Céréales (maïs, riz, sorgho et mil) et cultures maraîchères	0	8	0	8
Socio-économie et transfert de technologie	1	7	0	8
Nutrition, technologie alimentaire et qualité des aliments	0	7	0	7
Café, cacao, cola et fruits	1	5	0	6
Coton	1	4	0	5
Sols et fertilité	0	5	0	5
Plantes à racines et tubercules (manioc, igname)	0	4	0	4
Ressources phytogénétiques	0	3	0	3
Ovins et caprins	0	3	0	3
Bovins et biotechnologie animale	0	2	0	2
Gestion de l'eau et des forêts	0	2	0	2
Légumineuses à graines (niébé, arachide, soja et haricot)	0	2	0	2
Semences et plantes	0	1	1	2
Santé animale	0	1	0	1
<i>proportion (%)</i>	<i>8</i>	<i>88</i>	<i>4</i>	<i>100</i>
TOTAL ÉTP	6	69	3	78

Source : résultats d'enquêtes ASTI/IFPRI-CORAF (compilation réalisée par les auteurs)

Infrastructure de la R&D

- Les laboratoires d'entomologie, de phytopathologie et de virologie de l'ITRA, ainsi que son unité de recherche sur la santé animale ne sont pas opérationnels en raison de la vétusté de leurs infrastructures et équipements. Les équipements des autres laboratoires (à l'exception de ceux du laboratoire de biosécurité à Lomé) sont également totalement obsolètes (tableau 2).
- Le laboratoire de biosécurité a récemment été rénové et doté d'équipements modernes très sophistiqués grâce à une subvention de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Malheureusement, les chercheurs et les techniciens n'ont reçu aucune formation les instruisant à manier les nouveaux appareils qui, partant, restent en grande partie inutilisés.
- Il est prévu une remise à niveau des stations d'élevage de bétail et de volaille de l'ITRA dans le cadre du PPAAO mais les travaux de réhabilitation n'ont pas encore commencé.
- L'ITRA ne dispose pas de suffisamment de bureaux : dans les centres de recherche agronomique CRASS (savane sèche) et CRAL (zone littorale), il peut arriver que pas moins de quatre chercheurs sont obligés de partager un même espace de travail.
- Les coupures d'électricité sont fréquentes, et en dehors de Lomé, l'accès à Internet est très peu fiable.

Tableau 2. L'état d'entretien des laboratoires de recherche de l'ITRA

Station (nombre de laboratoires)	Laboratoire/ lieu/emplacement	Condition actuelle
Direction scientifique (1)	• Défense des cultures et de biosécurité à Lomé	• nouvellement rénové et doté d'équipements de pointe
Direction des laboratoires (3)	• Contrôle de qualité des aliments à Lomé • Technologie alimentaire à Lomé • Sols à Lomé	• fonctionnel, équipements passablement adéquats • fonctionnel, équipements insuffisants • fonctionnel, mais la plupart des équipements sont vétustes
[CRAF] Centre agronomique de la zone forestière (1)	• Phytopathologie et de virologie à Kpalimé	• Non opérationnel : équipements obsolètes
[CRASH] Centre agronomique de la savane humide (2)	• Entomologie à Kolokope • Santé animale à Sotouboua	• Non opérationnel : équipements obsolètes • Non opérationnel : équipements obsolètes

Source : résultats d'enquêtes ASTI/IFPRI-CORAF (compilation réalisée par les auteurs)

Résultats et produits de la R&D

- Par rapport aux productions réalisées dans d'autres pays d'Afrique occidentale, le nombre de nouvelles variétés commercialisées par l'ITRA au cours des dernières années est extrêmement bas. En 2002, l'ITRA a mis en circulation une nouvelle variété de coton (STAM129) et en 2012, il a adapté deux nouvelles variétés de riz mises au point par AfricaRice (ARICA1 et ARICA2).
- En revanche, ces dernières années ont vu la mise sur le marché par l'ITRA de plusieurs nouvelles technologies, mais aucune de celles-ci n'a été brevetée.
- Quant aux publications scientifiques : les résultats togolais sont extrêmement faibles par rapport à ceux d'autres pays. Les chercheurs de l'ITRA ne sont pas suffisamment incités à publier dans des revues nationales ou internationales (tableau 3).

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Afin de mieux pouvoir remplir son mandat, l'ITRA passa par une restructuration en 2008 pour devenir un établissement public semi-autonome : ce statut lui confère désormais une plus grande liberté et autonomie en termes de définition du programme de recherche, mais ne lui accorde ni autonomie financière, ni liberté de gérer indépendamment ses ressources humaines. En effet, et comme mentionné précédemment, l'ITRA doit encore surmonter bien des obstacles sur le plan des ressources financières, humaines et matérielles. La subvention de l'État ne couvrant que les salaires du personnel, il doit puiser à des sources externes les fonds supplémentaires requis pour financer la mise en œuvre des programmes de recherche et l'entretien des installations. Et du fait que les chercheurs de l'ITRA n'ont pas de statut officiel et gagnent infiniment moins que leurs homologues universitaires, l'institut continuera à avoir du mal à recruter, retenir et motiver des

Tableau 3. Les publications scientifiques de l'ITRA, 2008–2012

Publications	2008	2009	2010	2011	2012	moyenne annuelle
<i>à l'échelle nationale</i>						
Articles de revue	4	4	2	1	1	2.4
Livres	0	0	1	0	0	0.2
Chapitres d'ouvrage	0	0	0	0	0	0.0
Publications/articles scientifiques	0	0	0	1	3	0.8
Textes d'exposés et affiches (conférences)	2	0	1	0	0	0.6
Publications non scientifiques (bulletins, articles de magazine)	1	0	0	0	1	0.4
Thèses de doctorat et autres	0	0	0	5	0	1.0
Totaux	7	4	4	7	5	5.4
<i>Moyenne par chercheur par an</i>						<i>0.07</i>
<i>à l'échelle internationale</i>						
Articles de revue	0	0	0	0	0	0.0
Livres	0	0	0	0	0	0.0
Chapitres d'ouvrage	0	0	0	0	0	0.0
Publications/articles scientifiques	1	2	2	6	1	2.4
Textes d'exposés et affiches (conférences)	0	0	0	0	1	0.2
Publications non scientifiques (bulletins, articles de magazine)	0	0	0	0	0	0.0
Totaux	1	2	2	6	2	2.6
<i>Moyenne par chercheur par an</i>						<i>0.03</i>

Source : résultats d'enquêtes ASTI/IFPRI-CORAF (compilation réalisée par les auteurs)

chercheurs hautement qualifiés et expérimentés. De même, l'état de délabrement qui caractérise l'ensemble de l'infrastructure met au défi les chercheurs de l'institut de mener des recherches efficaces et aboutissantes. Enfin, au faible effectif de chercheurs titulaires d'un doctorat, s'ajoute la fréquence des détachements de chercheurs hautement qualifiés auprès d'autres ministères, situation qui ne rend que plus aigüe le manque d'expertise dont souffre l'institut.

La mise en œuvre du PAAO est censée résoudre bon nombre de ces problèmes ; or ce programme s'attache principalement à la fourniture d'infrastructures et de possibilités de formation pertinentes et s'intéresse moins aux programmes de recherche proprement dits. Une mesure devant assurer que l'institut tire plein profit des initiatives de formation du PAAO est la décision d'exiger le retour, diplôme en poche, des chercheurs bénéficiaires d'une bourse d'études et leur engagement à réintégrer l'institut pour une durée d'au moins dix ans.

Il est conseillé au Gouvernement de guider l'ISRA en l'aidant à mettre en place de stratégies pour attirer, retenir et motiver des chercheurs, notamment :

- en augmentant la subvention de l'État afin de permettre à l'ITRA d'améliorer sa position compétitive, en termes de salaires et prestations sociales comme en termes d'installations et

d'équipements (autres que ceux dont la mise à niveau est déjà prévue par le PPAO) ;

- en développant de nouvelles stratégies et des mécanismes nouveaux qui permettront de puiser des fonds à des sources diverses, y compris du secteur privé ;
- en résolvant le problème du statut des chercheurs de l'ITRA de manière à pouvoir augmenter l'offre salariale et atteindre des niveaux concurrentiels ;
- en recherchant des mécanismes incitatifs nouveaux pour mieux attirer et retenir les chercheurs : par exemple, de meilleures prestations de chômage, des conditions de travail plus favorables, de meilleures perspectives d'avancement, etc. ;
- en veillant au maintien des capacités de recherches actuelles et en les développant : on mettra à profit les progrès achevés dans le cadre du PPAO ;
- en offrant des possibilités de formation diplômante (master et doctorat) aux chercheurs juniors ;
- en permettant aux chercheurs seniors de renforcer leurs compétences en matière de conception, de planification et de gestion des programmes de recherche ; leurs aptitudes en tant que personnel d'encadrement ; et leur créativité en matière de dépistage de sources de financement nouvelles/de génération de revenus propres, etc. ; et enfin,
- en augmentant les sommes réservées pour l'octroi de subventions de recherche.

NOTES

1. Les ÉTP ne tiennent compte que du temps consacré à la recherche proprement dite ; est exclus le temps qu'un chercheur accorde à d'autres tâches (d'enseignement, par exemple) et aux activités accomplies pendant qu'il est affecté auprès d'un autre organisme.

À PROPOS DE CETTE ÉVALUATION

Vu l'importance de l'agriculture en Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a prié le Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF) d'entreprendre une évaluation approfondie des capacités de la recherche agricole dans cette région, en examinant notamment les principales questions relatives aux institutions et à leurs ressources humaines et financières. L'évaluation constitue la pierre angulaire de la formulation d'une série de recommandations afférentes aux politiques agricoles nationales et régionales qui, à leur tour, contribueront à l'élaboration d'une stratégie de recherche agricole régionale pour l'Afrique de l'Ouest.

Pour mener à bien cette évaluation, le CORAF a sollicité l'assistance du programme ASTI sur les indicateurs relatifs aux sciences et aux technologies agricoles de l'Institut international de recherches sur les politiques alimentaires (IFPRI). L'équipe ASTI a dirigé, dans six pays (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Sénégal, Sierra Leone et Togo), un processus d'évaluation dont les composantes étaient une enquête quantitative portant sur les ressources humaines et financières, les infrastructures de la R&D et les résultats et produits de la R&D ; une série d'entretiens avec des membres choisis du personnel de recherche et d'encadrement ; et une enquête sur la motivation du personnel, menée auprès d'une sélection de chercheurs et de cadres.

Pour en savoir plus :

<http://www.asti.cgiar.org/pdf/factsheets/Togo-Fr-Factsheet.pdf>



À PROPOS DES AUTEURS

Kokou Edoh Adabe est un étudiant de 3^{ème} cycle en économie agricole et agrobusiness à l'Université du Ghana tout en travaillant comme jeune scientifique au CRASS (centre de recherche agronomique en zone de savane sèche) de l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA). **Gert-Jan Stads** est gestionnaire principal du programme ASTI sous l'Institut international de recherches sur les politiques alimentaires (IFPRI).

À PROPOS D'ASTI, D'IFPRI ET DU CORAF

Œuvrant à travers des alliances de collaboration forgées avec de nombreux organismes de R&D nationaux et régionaux et avec des institutions internationales, le **programme ASTI sur les indicateurs relatifs aux sciences et technologies agricoles** constitue une source exhaustive et fiable d'informations sur les systèmes de R&D agricole du monde en développement. Le programme est dirigé par l'**Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)**, qui, membre du CGIAR, s'appuie sur des données factuelles pour élaborer des politiques visant à résoudre de façon durable les problèmes de la faim et de la malnutrition ainsi qu'à réduire la pauvreté. Le **Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF)** est une organisation apolitique réunissant les systèmes nationaux de recherche agricole de 23 pays d'Afrique occidentale et centrale. Il vise à rehausser l'efficacité de la recherche agricole conduite dans la région afin de promouvoir croissance économique, sécurité alimentaire et compétitivité à l'exportation — ce, par le biais d'une agriculture productive et durable.

L'équipe ASTI/IFPRI et le CORAF tiennent à remercier sincèrement les chercheurs et les responsables de la recherche de l'ITRA qui ont participé à la collecte des données et à la rédaction de ce sommaire. En outre, ASTI remercie le CORAF pour sa contribution financière à cette évaluation et la Fondation Bill et Melinda Gates l'appui généreux dont elle soutient les activités ASTI en Afrique subsaharienne. L'équipe ASTI tient enfin à exprimer sa reconnaissance à Mary Jane Banks, Lang Gao, Wilmer Gutierrez et Léa Vicky Magne Domgho pour les contributions apportées à l'évaluation. Le présent sommaire est un produit du programme : il n'a pas été soumis à une évaluation par des pairs et les vues exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les opinions de l'IFPRI ou du CORAF.

Copyright © 2014 International Food Research Policy Institute et Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles. Il est permis de reproduire des parties de ce document sans l'autorisation expresse de l'IFPRI et le CORAF, à condition de mentionner ceux-ci comme la source.

